



Contrat Volaille AMAPlace

Poulet ou mixte (Poulet/Pintade)

D'octobre 2023 à juin 2024

<u>Productrice</u> Eloïse Le Grand GAEc FERME LES SUEURS 91530 LE VAL SAINT GERMAIN SIREN 489092734	<u>Entre l'adhérent de l'association AMAPlace, désigné.e par amapien.ne</u> NOM : Prénom : Adresse : Tél : Email :
--	---

*Contrat à remplir, signer et transmettre au plus tard **avant le 1 octobre 2023**, à la référente du Contrat Volaille : Laurence DEBRUYNE – 27 route de Granville – 91530 Le Val St Germain – laurence.deb@amaplace.net. Il devra être accompagné d'au maximum 5 chèques d'acompte à l'ordre de « FERME DES SUEURS ».*

Ce contrat annuel, instaure un partenariat entre productrice et amapien.ne. Le pré-achat d'une part de production, distribuée par la productrice sur le lieu habituel de remise des produits, contribue au maintien d'une agriculture paysanne locale.

Ce contrat implique un approvisionnement en produits de qualité, issus de la ferme de la productrice et élevés en agriculture biologique et respectueux du bien-être animal. Il est signé directement entre la productrice et l'amapien.ne qui, au moment de la commande, doit être adhérent de l'Association (AMAPlace) et être à jour de sa cotisation.

Engagements du consommateur :

- > comprendre les impondérables de production (météo, problèmes sanitaires...) qui peuvent conduire la productrice à reporter la livraison ;
- > rester solidaire de la productrice en révisant les termes du contrat en situation exceptionnelle ;
- > acter que la souscription du présent contrat constitue un soutien capital pour la productrice, un geste pour le maintien de l'agriculture paysanne et pour le soutien d'une économie solidaire.
- > s'engager à venir chercher son panier à chaque livraison (ou à gérer le retrait par un autre amapien.ne) Il ne sera pas possible de stocker ou rembourser un panier non récupéré.

Engagements de la productrice :

« Nous avons une passion, l'élevage, qui est "relancé" avec la nouvelle génération sur la ferme.

Nous produisons des céréales et élevons des porcs et volailles fermières, en plein air, le tout en agriculture biologique. Nous travaillons sur avec notre atelier collectif à Rambouillet pour que la gamme soit la plus large possible. Productions labellisées Agriculture biologiques : volailles »



- > produire et livrer des produits de qualité correspondant au présent contrat ;
- > informer les cosignataires de tout événement la mettant en incapacité d'honorer tout ou partie de ses engagements contractuels.
- > proposer au moins une visite annuelle du lieu d'élevage et de production aux amapien-nes.

Le contrat comprend :

L'approvisionnement en poulets (ou pintade si contrat mixte) de qualité, issus de mon exploitation, élevés selon les normes de l'agriculture biologique et certifiés AB. En cas de souci exceptionnel d'approvisionnement (variation



Contrat Volaille AMAPlace

Poulet ou mixte (Poulet/Pintade)

D'octobre 2023 à juin 2024

de la quantité fournie ou annulation), l'information sera donnée au coordinateur du contrat, au plus tard, au début de la semaine de livraison.

Le prix au Kg : Poulet: 10 € / Pintade : 12,50 €

L'encaissement échelonné des 5 chèques de 30 €, joints au contrat, approximativement tous les 2 mois. Cela représente un acompte de 15 euros par volaille. **Ce montant du au titre de ce contrat sera ajusté, à la dernière livraison.** Il prendra en compte, d'une part, la somme déjà perçue et, d'autre part, le cumul des poids réels.

Rythme et nombre de distributions : (à titre indicatif car susceptible d'être modifié ponctuellement)

Les poids des volailles livrées à l'amapien.ne, seront comptabilisés lors de chaque livraison.

Contrat Poulet uniquement (par défaut si vous ne précisez pas) ou Contrat Mixte avec environ 3 pintades en remplacement de poulet.

10 dates de livraison (1 volaille/ livraison) vendredi 13 octobre 2023 , 10 novembre, 8 décembre, 5 Janvier 2024 , 2 février , 1 mars, 29 mars, 26 avril, 24 mai et 21 juin 2023

Vous pouvez préciser, en encerclant, votre préférence de taille: Plutôt Petit ou Plutôt Gros pour la répartition, selon possibilité, au moment de la distribution.

Lieu de distribution : Local derrière le tennis couvert, plaine des sports à Breuillet

Horaires : le vendredi de 18h30 à 19h30 (plage réduite si peu d'amapien.e.s concerné.e.s)

*AMAPlace communique par les moyens habituels de l'association toutes les adaptations particulières
N'hésitez pas à visiter le site <http://amaplace.net/>*

Je soussigné(e), le(a) adhérent(e) de l'AMAPLACE, **ayant pris connaissance des Statuts et Règlement Intérieur et à jour de ma cotisation 2023-2024,** souscris un contrat « **Volaille** » avec **Eloïse Le Grand** et m'engage pour cette partie de la saison 2023- 2024.

Je suis informé(e) que je dois prévoir une glacière ou un sac isotherme, un contenant propre, le jour de la livraison.

Je joins, à mon contrat signé, **5 chèques de 30 €** à l'ordre de « **FERME DES SUEURS** », datés du **jour de leur création.**

Nom de ma banque :

Nom de l'émetteur :

- Numéros des chèques :
- 1
 - 2
 - 3
 - 4
 - 5

Ce contrat instaure un partenariat avec Eloïse Le Grand.

Le souscripteur achète une partie de la production et contribue à préserver l'exploitation agricole. En contrepartie, la productrice s'engage sur la provenance exclusive des produits issus de son exploitation et les méthodes de production biologiques de ses produits.

Fait à, le

Signature et nom de l'amapien.ne

Signature d'Eloïse Le Grand